



# Bulletin municipal

N° 72  
Mai/Juin 2020  
Bimensuel

Mot du maire

## Anzat le Luguet

Voici le deuxième numéro du bulletin municipal de ce mandat, le premier étant sorti pendant le confinement. Des exemplaires sont disponibles au secrétariat de mairie.

Les cérémonies du 8 mai et du 6 juin ont bien eu lieu. Pour celle du 6 juin vous aurez un compte rendu dans le prochain bulletin. Le discours du 8 mai a été exceptionnellement rédigé par le président de la République Emmanuel Macron. (Consultable sur le site de la commune).

Je souhaite à vous et à vos proches un bon été 2020.



2 masques sont disponibles (API et département) au secrétariat de mairie pour les personnes recensées dans la commune.

### Conseil municipal le 26 mai 2020 pour l'élection du Maire et de ses adjoints.

Tous les sièges ont été pourvus par les onze membres de la liste

« Anzat-le-Luguet : Demain ensemble »  
menée par **Emmanuel Correia**.

Ce dernier a été réélu

#### Maire de la commune d'Anzat-le-Luguet.

Ont été nommés :

1er adjoint Etienne Vaissade, en charge du cadre de vie et des finances ;

2e adjoint, Jean-Marc Pons, en charge de la convivialité, du lien social et du patrimoine ;

3e adjoint, Eric Charroin, en charge de l'agriculture et de l'environnement.

Tous ont été élus à l'unanimité des 11 voix.



*La municipalité remercie très vivement « Le club de l'âge d'or » pour la fabrication des 300 masques distribués à la population présente à l'année sur la commune pendant le confinement.*

Suite au déconfinement le "Club Informatique du Cézallier" ouvre à nouveau ses portes. En respectant les consignes sanitaires en vigueur, le Club reprend ses formations sur demande à la salle du conseil. ☎ : 06 95 18 63 50.

Le cabinet d'architectes en charge de la restauration de la tour de Besse est venu faire les derniers relevés ce lundi 1<sup>er</sup> juin. Ils ont pu accéder aux différents niveaux de la tour par l'intérieur grâce aux échelles posées par la municipalité. Le projet sera finalisé pendant l'été et sera par la suite présenté à la population.



*Depuis 2014 en lien avec les services de la LPO, la municipalité veille à la préservation de la faune sur son territoire. Elle veillera à ce que cela continue lors des futurs travaux*

### Boulangerie

Enfin des bonnes nouvelles : un couple de boulangers vient de s'installer depuis le 1<sup>er</sup> Juin dans les locaux de la boulangerie du bourg. Ces gérants auront 2 points de vente : à Anzat et à Ardes sur Couze

#### "Le Mercœur"

La fabrication du pain se fera dans le fournil d'Anzat.

Ils ont pour projet : « un nouveau mode de vie, orienté vers l'artisanat, une politique de valorisation des produits locaux, en respectant la saisonnalité des produits, lesquels seront faits main dans le fournil. Il n'y aura pas de décongélation/cuisson de produits industriels ».

Nous vous préviendrons de l'ouverture de la boulangerie.

Nous leur souhaitons la bienvenue. ☎ : 06 58 13 38 43

# Compte rendu du conseil municipal (CM) (extraits). Du 01 Juin 2020

## 👉 Poste de Parrot :

La commune possède une station à Parrot "été hiver". Il est possible de l'ouvrir pendant les vacances scolaires et certains week-ends. Pendant les vacances scolaires, l'idée serait d'ouvrir la station 7 jours sur 7. Le conseil municipal décide de créer un poste non permanent, pour accroissement temporaire d'activité, pour une durée de 6 mois, du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 31 décembre 2020, à raison de 21,40 heures hebdomadaires annualisées, et décide de créer un poste non permanent, pour accroissement saisonnier d'activité, pour une durée de 2 mois, du 04 juillet 2020 au 03 septembre 2020 inclus à raison de 32,33 heures hebdomadaires.

## 👉 Subventions associations :

Chaque année, la commune attribue une subvention de **200 €** pour chacune des associations suivantes :

- Association sportive
- Association des ayants droits
- Association du 3ème âge "l'Âge d'or du Cézallier"
- Comité des fêtes
- Pour la beauté du Cézallier
- Club informatique du Cézallier

Le montant total était de 1200 €.

Aujourd'hui, l'association « Pour la beauté du Cézallier » a été dissoute et le Club informatique du Cézallier a changé de président. C'est désormais, M. André Vigneron qui est président du CIDC. Par contre, il est proposé d'ajouter à cette liste, cette année, l'association Cézallier-Vallée de la Sianne sachant qu'elle présente chaque année une activité sur la commune.

Le maire rappelle que seules les associations actives qui proposent des activités sur la commune sont concernées et que pour toucher la subvention il faut fournir *les comptes de l'association de l'année passée et le budget prévisionnel* de l'année en cours. Bien sûr, une possibilité est laissée aux associations de parents d'élèves.

## 👉 Subvention chauffage

Depuis 2017, la commune octroie une subvention chauffage, d'un montant de 100 €, aux foyers qui sont occupés pendant au moins 90 nuits sur la période du 1er décembre au 31 mars. En 2019, 85 foyers en ont bénéficiée. Le montant total versé a été de 8500 €.

La liste des bénéficiaires de 2019 est passée en revue et les actualisations sont faites pour l'année 2020. La nouvelle liste compte 86 noms. Pour des raisons de respect du RGPD (Le règlement général sur la protection des données), la liste paraîtra sur le bulletin municipal uniquement sous forme de nombre de maisons par hameau. Pour la liste des noms, elle sera comme toujours disponible à la mairie.

### Nombre de foyers bénéficiaires de la subvention chauffage

|  |  |   |   |
|--|--|---|---|
| 4 Artoux<br>1 Buffier<br>3 Parrot<br>1 La Barre<br>20 Anzat<br>1 La Rochette | 2 la Combe<br>3 Le Mazet<br>1 La Boriette<br>2 Lastauves<br>6 Sarroil<br>1 Moulin Apcher | 9 Apcher<br>2 Reyrolles<br>1 Moulin Neuf<br>1 Vieille Besse<br>2 Prassinet<br>1 Auzolle | 4 Besse<br>10 Le Luguet<br>1 La Freydière<br>3 Vins-Haut<br>1 Vins Mége<br>2 Vins Bas<br>4 Bosberty |
|--|--|---|---|

**Vous devez vous inscrire au secrétariat et signer une attestation de présence sur l'honneur pour bénéficier de cette subvention**

**Décès :** Monsieur Georges Bresson ( la Freydière) est décédé dans sa 74<sup>ème</sup> année le 18 mai 2020.

## Reprise travaux et explications :

*Suite à la taille des haies faite sur certains chemins et routes de la commune, l'entreprise qui gère la fabrication des plaquettes de la chaufferie a procédé au broyage sur place des déchets.*



*L'encochement entre le restaurant et la boulangerie est fini. Il ne reste plus qu'à finir l'escalier d'accès à l'arrière du restaurant et embellir avec plantes et fleurs de rocaille entre les rochers.*



*Les travaux de l'assainissement du Luguet ont débuté. Ci-dessous la fosse toutes eaux et la pelle mécanique en plein travaux de nivellement de la surface de la station d'épuration.*



# La nuit des églises 2020 à Anzat le Luguet 6<sup>ème</sup> édition

Sortant du récent confinement, la nuit des églises est organisée en suivant les consignes de la préfecture : *sens de circulation, une chaise sur deux occupée, une entrée et une sortie distincte.*

La Nuit des églises, initiée par l'Église de France, est une manifestation culturelle et culturelle inscrite dans le paysage estival des diocèses depuis 2011, bénéficiant d'une reconnaissance à l'échelle nationale, et à laquelle participent chaque années plusieurs centaines d'églises. Cet événement répond à une double mission : d'une part, permettre aux communautés chrétiennes locales, même dans les plus petits villages, de faire vivre ou de se réapproprier leur église, lieu de leur histoire et de leur enracinement ; d'autre part, ouvrir leurs portes et accueillir largement tous ceux qui se présentent : artistes, visiteurs, curieux.

## Biographie trio PANTOUM

Hugo Meder (violon), Mélisande Ponsin (violoncelle, remplacée pour ce concert par Bo-Geun Park) et Virgile Roche (piano) ont fondé le trio Pantoum en 2016, à l'orée de leur parcours au Conservatoire National Supérieur de Paris. Développant rapidement une complicité exceptionnelle sur scène et en dehors, ces jeunes et brillants musiciens ont ainsi pu donner corps à leur passion commune pour la musique de chambre, et entamer la difficile recherche de l'équilibre entre une parfaite cohésion musicale, et la mise en valeur de la personnalité artistique de chacun.

Sous la direction d'Emmanuelle Bertrand puis de Claire Désert et Ami Flammer, ils ont alors entamé un travail approfondi du répertoire de la musique de chambre pour cordes et piano, qu'ils ont la chance de poursuivre dans la prestigieuse classe du Trio Wanderer au Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris, où ils ont été admis en octobre 2018.



**Nuit des églises  
Anzat le Luguet  
Concert**

**Samedi 4 Juillet 2020**

**Trio Pantoum** Musique classique  
à la chapelle du  
Luguet à 20 h 30  
**Libre participation**



**DÉCLAREZ VOS RUCHES**  
ENTRE LE 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

**QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?**

- CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE
- AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES
- MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

**UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE**  
[mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr)



**Séjours de vacances**  
**Equitation**

**et aussi...**  
Découvertes  
Activités pleine nature  
Jeux sportifs ludiques  
Escapades journées et soirées

**6-11ans**

- du 12 au 18 juillet
- du 19 au 25 juillet
- du 26 juillet au 01 Août
- du 02 au 08 Août

**390€ la semaine**

Liberté au grand R  
**PARROT**  
63420 Anzat-Le-Luguet

**Contact**  
Gladys  
07 77 89 49 10  
[cfagauvergne@gmail.com](mailto:cfagauvergne@gmail.com)



En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :  
Mail : [assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr)  
Téléphone : 01 49 55 82 22

# Les impôts de la commune

Département : 630 PUY-DE-DOME

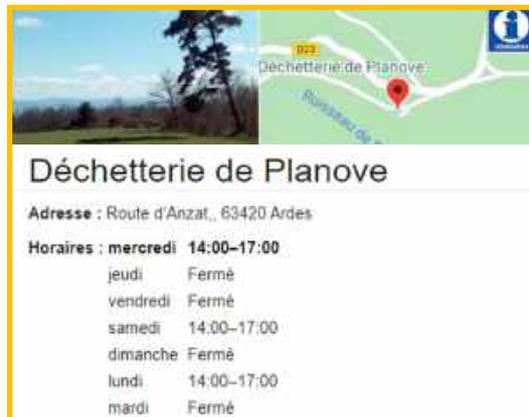
|                   | TF 2018                    | Commune |
|-------------------|----------------------------|---------|
| Propriétés bâties | Taux 2018                  | 10,09%  |
|                   | Taux 2019                  | 10,09%  |
|                   | Adresse                    |         |
|                   | Base (1)                   |         |
|                   | Cotisation                 |         |
|                   | Cotisation lissée (2)      |         |
|                   | Adresse                    |         |
|                   | Base (1)                   |         |
|                   | Cotisation                 |         |
|                   | Cotisation lissée (2)      |         |
|                   | Cotisations 2018           | 1141    |
|                   | Cotisations 2019           | 1166    |
|                   | Variation                  | +2,19%  |
|                   | Commune :                  |         |
| Icées non bâties  | Taux 2018                  | 58,63%  |
|                   | Taux 2019                  | 58,63%  |
|                   | Bases terres non agricoles |         |
|                   | Bases terres agricoles     | 3613    |
|                   | Cotisations 2018           | 2073    |
|                   | Cotisations 2019           | 2118    |
|                   | Variation                  | +2,17%  |

**Taux de taxes foncières bâties: Inchangé**

La base de la taxe foncière correspond à la moitié de la valeur locative des locaux correspondants.

La cotisation est calculée par les services fiscaux à partir de la valeur de la base, et la cotisation lissée est une cotisation intermédiaire afin de ne pas repercuter une hausse ou baisse trop importante.

Cette année et depuis 2013 les taux dépendants de la commune sont restés inchangés, par contre la valeur locative a bougé et il s'en est suivi un changement de la base et de la cotisation. Je rappelle que la valeur locative dépend des services fiscaux et que par conséquent l'augmentation de la base et de la cotisation ne dépendent pas de la commune.



**Bar-restaurant Les Gentianes**  
**JUIN :**  
 LUNDI : 10H00-14H00/18H00-22H00  
 MARDI : FERMÉ (SAUF REPAS OUVRIERS ET GITES)  
 MERCREDI : 10H00-14H00/18H00-21H00  
 JEUDI : 10H00-14H00/FERMÉ(SAUF GITES)  
 VENDREDI : 10H00-14H00/18H00-21H00  
 SAMEDI : 10H00-22H00  
 DIMANCHE : 10H00-22H00  
**JUILLET-AOÛT :**  
 OUVERT TOUS LES JOURS DE 10H00-22H00.  
 TOUS LES WEEK-END : TRUITES, GRENOUILLES, MOULES, FRITES BELGES ET SPÉCIALITÉ TERROIR VÉAU, BŒUF, TRUFFADE ETC...  
 ÉPICERIE PERMANENTE AVEC PRODUITS DE TERROIR ☎ 06 25 71 57 01

## Animations

- Juin :**  
 Samedi 6 Juin : Commémoration au Bosberty.  
 Samedi 6 Juin : ~~Bal disco. Comité d'animations. Annulé~~  
 Dimanche 7 Juin : + ~~Fête de la montagne à Parrot. Association sportive d'Anzat. Annulé~~  
 Dimanche 14 Juin : ~~Grande fête du Cézallier à Autrac. Asso. Cézallier. Annulé~~
- Juillet :**  
 Samedi 4 Juillet : Nuit des Eglises. Concert de musique classique à la chapelle du Luguët. Le "trio Pantoum" . à 20 h 30. Libre participation.  
 Mardi 14 juillet : Bal champêtre en plein air sur la place de l'église . Municipalité. (sous réserve).  
 Vendredi 17 Juillet : Soirée « Contes » au buron de Vins Haut. [Barbecue, inscriptions au 04 73 71 74 68]  
 Samedi 25 juillet : Randonnée aquarelle avec Béatrice Avenel. Inscriptions : **04 73 71 83 66**
- Août :**  
 Vendredi 7 Août : Nuit des étoiles. Cinéma (Asso vallée de la Sianne) et observations des étoiles (club d'astronomie de Brassac).  
 22 et 23 Août : Fête patronale. Comité d'animations. Feu d'artifice. Municipalité.
- Septembre :**  
 Samedi 19 Septembre : Journée du Patrimoine. Les fours à pain, la Coustasse.  
**Octobre :**  
 Samedi 19 Septembre : Journée du Patrimoine. Les fours à pain, la Coustasse.  
**Novembre :**  
 Mercredi 11 novembre : Cérémonie commémorative au monument aux morts.  
 Dimanche 22 Novembre : Trail d'Anzat « la foulée Anzatoise ».
- Décembre :**  
 Vendredi 18 décembre : Déjeuner des anciens.  
 Mardi 29 décembre : Marché de la Saint Sylvestre.

**MARCHE NOCTURNE  
 SUR LA PLACE DE  
 L'ÉGLISE TOUS  
 LES MARDIS DU  
 14 juillet AU 25 Août 2020  
 18 h à 20 h**

Par mesure d'économie le bulletin municipal ne sera distribué dans les boîtes à lettre qu'aux personnes ne possédant pas de boîte de messagerie. Nous vous remercions de votre compréhension.

Adresse de messagerie : [anzatleluguët.mairie@wanadoo.fr](mailto:anzatleluguët.mairie@wanadoo.fr)

IPNS

Téléphone : 04 73 71 74 68

